

4 OCTOBRE 2010



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 4 octobre 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE  
MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2010-10-487 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 octobre 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2010-10-488 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 septembre 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2010-10-489 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2010

## 4 OCTOBRE 2010

- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de septembre 2010
- 2010-10-490 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 septembre 2010
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2010-10-491 4.1 Participation des élus à la formation sur les contrats municipaux – des outils pour une saine gestion – offerte par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM)
- 2010-10-492 4.2 Participation de Madame Pauline Quinlan à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophone à titre de représentante du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités
5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 2010-10-493 5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 963-2010 intitulé « Règlement de circulation de la Ville de Bromont »
6. **RÈGLEMENTS**
- 2010-10-494 6.1 Adoption du second projet de règlement numéro 876-66-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux »
- 2010-10-495 6.2 Adoption du règlement numéro 970-02-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 812 400 \$ »
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 2010-10-496 7.1.1 Annulation du financement par le fonds de roulement pour certains achats pour l'exercice financier 2010
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS
- 2010-10-497 7.2.1 Octroi d'un mandat à afin de procéder à une analyse des capacités des postes de pompage clés du réseau sanitaire
- 2010-10-498 7.2.2 Adoption de la grille d'évaluation et nomination du comité de sélection pour l'appel d'offres numéro 028-TP-SP-10 intitulé « Services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, l'intégration, la programmation, la formation du personnel et la mise en service du nouveau système de contrôle à l'usine de filtration d'eau potable »

## 4 OCTOBRE 2010

	7.3	URBANISME
2010-10-499	7.3.1	Demande de dérogation mineure relative aux dimensions et à la superficie de certains lots projetés et destinés à être occupés par des habitations unifamiliales et à la longueur maximale d'une rue en impasse sur une partie du lot 4 191 559, cadastre du Québec (Érablière Brunelle)
	7.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2010-10-500	7.4.1	Nomination d'une nouvelle présidente au Comité consultatif de la famille de la famille de Bromont (CCFB)
	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2010-10-501	7.5.1	Achat d'un système de reconnaissance des plaques d'immatriculation
2010-10-502	7.5.2	Réduction des limites de vitesse dans les secteurs résidentiels
	7.6	GREFFE
2010-10-503	7.6.1	Amendement à la résolution numéro 2010-08-408 intitulée « Autorisation de signature d'un acte de cession de terrains avec Constructions Brome-Missisquoi pour la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas »
2010-10-504	7.6.2	Autorisation de signature d'une déclaration assermentée dans un dossier de requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-10-505	7.7.1	Acquisition d'une servitude pour une conduite d'égout pluvial, touchant une partie du lot 2 928 673, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome
2010-10-506	7.7.2	Acquisition d'une servitude pour une conduite d'égout pluvial, touchant une partie du lot 2 928 682, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	7.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	7.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2010-10-507	7.9.2	Confirmation de monsieur Michel Samson au poste d'adjoint au directeur des travaux publics

#### 4 OCTOBRE 2010

7.10 TOURISME

#### 8. **DIVERS**

- 2010-10-508 8.1 Sollicitation financière – 5ième édition du souper spaghetti de l'école Saint-Vincent-Ferrier
- 2010-10-509 8.2 Renouvellement de l'adhésion de Ville de Bromont au à Cefrio pour la période du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2011
- 2010-10-510 8.3 Participation au Grand bal Mercedes-Benz au profil de la Croix-Rouge
- 2010-10-511 8.4 Opinion de Ville de Bromont relativement à la révision périodique du Centre national de cyclisme de Bromont devant la Commission municipale du Québec

#### 9. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 9.1 Dépôt de la résolution numéro 339-1010 intitulé « Santé et services sociaux : desserte de la Ville de Bromont par le CSSS La Pommeraie

#### 10. **AFFAIRES NOUVELLES**

- 2010-10-512 10.1 Démission de Monsieur Réal Girard, directeur de l'urbanisme
- 2010-10-513 10.2 Adjudication du contrat pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc sur la rue Papineau
- 2010-10-514 10.3 Autorisation de procéder à une demande d'aide financière pour le remplacement des conduites souterraines sur la rue Dion dans la cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées ( PRECO )
- 2010-10-515 10.4 Adjudication du contrat pour le remplacement de la conduite d'égout sur la rue Dion
- N.M. 10.5 Dépôt de la lettre de remerciement du Comité consultatif de la famille de Bromont relativement à la fête familiale de Bromont du 11 septembre 2010
- N.M. 10.6 Dépôt du rapport du chef inspecteur relativement à des activités non autorisées et non-conformes à la réglementation actuellement en vigueur sur une propriété située en zone agricole

#### 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2010-10-516 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**4 OCTOBRE 2010**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

**2010-10-487**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 octobre 2010 sans modification.

**ADOPTÉE**

**2010-10-488**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 septembre 2010 sans modification.

**ADOPTÉE**

**2010-10-489**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30  
SEPTEMBRE 2010**

**4 OCTOBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 30 septembre 2010, au montant de **UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS( 1 597 169,91 \$ )** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :	<b>745 446,68 \$</b>
Caisse déboursés :	<b>543 798,71 \$</b>
Paies versées le:	
-9 septembre 2010	<b>157 244,95 \$</b>
-23 septembre 2010	<b>150 679,57 \$</b>

**Faits saillants :**

Numéro de chèque <u>Chèque no.</u>	Description
36897	Paiement de 120 000,00\$ à la Société d'Agriculture du Comté de Shefford pour une contribution financière.
36978	Paiement de 126 265,06\$ à Constructions DJL pour l'achat de pierre, la réfection des rues et du nouveau pavage.
37040	Paiement de 26 175,39\$ à Entreprise Gagné & fils pour la location de machineries, réfection Lotbinière et Route Verte.
37065	Paiement de 36 102,99\$ à Équipements récréatifs Jambette pour l'achat d'équipements de parc du Carré des Pins.
37127	Paiement de 47 317,20\$ à Installations sportives Agora pour l'achat du module multi-sports.
37132	Paiement de 25 315,41\$ à Robet Lequin pour la location de machineries pour la réfection de Lotbinière.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE SEPTEMBRE 2010**

**4 OCTOBRE 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de septembre 2010. La valeur des permis émis durant le mois d'août 2010 se chiffre à **DIX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (10 193 000 \$)**.

**2010-10-490**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
28 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 septembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 28 septembre 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-10-491**

**PARTICIPATION DES ÉLUS À LA FORMATION SUR LES  
CONTRATS MUNICIPAUX – DES OUTILS POUR UNE SAINTE  
GESTION – OFFERTE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS (FQM)**

ATTENTU QUE la Ville de Bromont est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

ATTENDU QU'une formation sur les contrats municipaux – des outils pour une saine gestion – est offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et se tiendra à Bromont le 28 octobre prochain ;

ATTENDU QUE le coût de la formation est de VINGT-CINQ DOLLARS (25 \$), excluant les taxes, par participant ;

ATTENDU QUE les élus désirent participer à ladite formation ;

**4 OCTOBRE 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les élus le désirant à participer à la formation sur les contrats municipaux – des outils pour une saine gestion – offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), laquelle se tiendra à Bromont le 28 octobre prochain.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier un montant de **VINGT-CINQ DOLLARS (25 \$)**, excluant les taxes, par participant, et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-10-492**

**PARTICIPATION DE MADAME PAULINE QUINLAN À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION  
INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONE À TITRE DE  
REPRÉSENTANTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE Madame Pauline Quinlan est membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et présidente du caucus du Québec ;

ATTENDU QUE Madame Pauline Quinlan a été nommée par la Fédération canadienne des municipalités afin de participer à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophone, en marge du XIIIe Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, et ce, à titre de représentante du conseil d'administration, ladite assemblée aura lieu à la Lausanne, en Suisse, du 17 octobre au 22 octobre prochain ;

ATTENDU QUE tous les frais d'inscription, de déplacement, de logement et de substance seront défrayés par la Fédération canadienne des municipalités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Madame Pauline Quinlan à participer à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophone, en marge du XIIIe Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, et ce, à titre de



**4 OCTOBRE 2010**

représentante du conseil d'administration qui aura lieu à la Lausanne, en Suisse, du 17 octobre au 22 octobre prochain.

**ADOPTÉE**

**2010-10-493**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 963-2009 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CIRCULATION  
DE LA VILLE DE BROMONT »**

Madame la conseillère **DIANE PERRON** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 963-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 963-2009 intitulé « Règlement de circulation de la Ville de Bromont » » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil..

Ledit règlement a pour objet de modifier l'article 4.1 du règlement numéro 963-2009 relativement au stationnement de nuit afin de prohiber le stationnement de nuit du 15 décembre au 15 avril.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**ADOPTÉE**

**2010-10-494**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 876-  
66-2010 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN  
D'AUTORISER LA VENTE ET L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR POUR  
CERTAINS ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, sous le numéro 2010-09-429, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 septembre 2010, par madame la conseillère MARIE-ÈVE LAGACÉ ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit second projet de règlement;

ATTENDU l'adoption du premier projet conformément à la résolution 2010-09-467 ;

**4 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est disponible pour la population;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation ce 4 octobre 2010 à 19h30 ;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée publique de consultation, un modification est apporté à l'article 4 dudit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter avec modification, le second projet de règlement numéro 876-66-2010 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux ».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit second projet de règlement.

**ADOPTÉE**

#### **2010-10-495**

##### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 970-02-2010 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 970-2010 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 812 400 \$ »**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du règlement numéro 970-02-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 812 400 \$ » afin de procéder à la réfection d'infrastructures municipales sur les rues Papineau et Stanstead ainsi que la réhabilitation du réseau sanitaire;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-09-485, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 septembre 2010, par Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit règlement ;

**4 OCTOBRE 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 970-02-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 812 400 \$ » afin de procéder à la réfection d'infrastructures municipales sur les rues Papineau et Stanstead ainsi que la réhabilitation du réseau sanitaire.

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint à signer ledit règlement.

**ADOPTÉE**

**2010-10-496**

**ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT POUR CERTAINS ACHATS POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2010**

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les projets ont été reportés ;

Service	Description	Résolution	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Police	Remise extérieure	2010-02-070	10 000,00 \$	- \$	(10 000,00) \$	
Police	Rachat Jeep Cherokee 2008	2010-02-070	22 500,00 \$	22 327,54 \$	(172,46) \$	
Police	Achat compteur véhiculaire	2010-02-070	6 500,00 \$	6 138,09 \$	(361,91) \$	
Police	Équipements spécialisés	2010-02-070	2 500,00 \$	2 187,07 \$	(312,93) \$	(10 847,30) \$
Gestion Terr.	Giratoire rte241/Boul. Bromont	2008-07-409	25 000,00 \$	- \$	(25 000,00) \$	
Gestion Terr.	Achat terrains MTQ Boul.Aéroport	2008-06-315	33 225,00 \$	- \$	(33 225,00) \$	(58 225,00) \$
SLCVC-T	Mise aux normes électricité C.C.	2010-02-070	13 750,00 \$	13 268,63 \$	(481,37) \$	
SLCVC-T	Infirmierie - aréna	2010-06-311	3 970,00 \$	3 069,00 \$	(901,00) \$	
SLCVC-T	Tables picnic	2010-02-070	2 830,00 \$	2 827,40 \$	(2,60) \$	
SLCVC-T	Chaises Centre Culturel	2010-02-070	4 850,00 \$	4 422,88 \$	(427,12) \$	
SLCVC-T	Estrades & abris parc Grégoire	2009-06-248	4 800,00 \$	4 095,06 \$	(704,94) \$	
SLCVC-T	Aménagement salle électrique	2010-02-070	8 000,00 \$	4 025,37 \$	(4,63) \$	
SLCVC-T	Aménagement salle électrique	2010-06-311	(3 970,00) \$			(2 521,66) \$
						(71 593,96) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (71 593,96 \$)**.

**ADOPTÉE**

**4 OCTOBRE 2010**

**2010-10-497**

**OCTROI D'UN MANDAT À AFIN DE PROCÉDER À UNE ANALYSE  
DES CAPACITÉS DES POSTES DE POMPAGE CLÉS DU RÉSEAU  
SANITAIRE**

ATTENDU QUE les postes de pompage clé sur le réseau sanitaire débordent à l'occasion;

ATTENDU QUE cette analyse nous permettra de connaître la capacité de pompage théorique des postes, des volumes réellement traités et d'établir la provenance des eaux parasites;

ATTENDU QUE la firme BPR a soumis une offre de service afin d'analyser la capacité théorique de pompage des postes clés du réseau sanitaire et d'évaluer les volumes d'eau parasite ( eau de pluie et fonte )

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à la firme **BPR** pour analyser la capacité théorique de pompage des postes clés du réseau sanitaire et d'évaluer les volumes d'eau parasite ( eau de pluie et fonte ), pour un montant **ONZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (11 800 \$)**, excluant les taxes.

De permettre aux Service des travaux publics de louer, de la compagnie Électro-Concept PBL inc., un appareil de mesure servant d'instrument de collecte de données dans le poste PP-4, et ce, pour une période de deux semaines, au coût de **MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ( 1 344 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **TREIZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS (13 144 \$)**, plus les taxes applicables, à même la réserve financière pour la réalisation de l'objet des présentes.

**ADOPTÉE**

**2010-10-498**

**4 OCTOBRE 2010**

**ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET NOMINATION DU  
COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO  
028-TP-SP-10 INTITULÉ « SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS,  
L'INTÉGRATION, LA PROGRAMMATION, LA FORMATION DU  
PERSONNEL ET LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU SYSTÈME  
DE CONTRÔLE À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE »**

ATTENDU QUE le système de contrôle de l'usine de filtration manque de fiabilité et qu'il est limité dans ces capacités de programmation;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont va procéder à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour un contrat en services professionnels pour le remplacement du système de contrôle de l'usine de filtration d'eau potable, lequel porte le numéro 028-TP-SP-10 et est intitulé « Services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, l'intégration, la programmation, la formation du personnel et la mise en service du nouveau système de contrôle à l'usine de filtration d'eau potable »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, adopter un système de pondération et d'évaluation de l'appel d'offres afin de procéder à son adjudication ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la grille d'évaluation soumise par le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, former un comité de sélection qui doit procéder à l'étude des soumissions selon le système de pondération et d'évaluation établi par le Conseil ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la grille d'évaluation soumise par le directeur des travaux publics pour procéder à l'évaluation des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 028-TP-SP-10 intitulé « Service professionnel pour le remplacement du système informatique de l'usine de filtration d'eau potable » ; ladite grille d'évaluation est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De nommer au comité de sélection les personnes suivantes :

- le directeur des travaux publics ;
- le directeur des finances et trésorier ;
- le chef d'équipe central de traitement des eaux.

De nommer le greffier adjoint à titre de secrétaire dudit comité de sélection.

**ADOPTÉE**

**4 OCTOBRE 2010**

*MONSIEUR RÉAL BRUNELLE QUITTE SON SIÈGE ET LA SALLE DE  
RÉUNION DU CONSEIL.*

**2010-10-499**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AUX  
DIMENSIONS ET À LA SUPERFICIE DE CERTAINS LOTS  
PROJETÉS ET DESTINÉS À ÊTRE OCCUPÉS PAR DES  
HABITATIONS UNIFAMILIALES ET À LA LONGUEUR  
MAXIMALE D'UNE RUE EN IMPASSE SUR UNE PARTIE DU LOT 4  
191 559, CADASTRE DU QUÉBEC (ÉRABLIÈRE BRUNELLE)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant la réduction des dimensions et de la superficie de certains lots projetés et destinés à être occupés par des habitations unifamiliales et la réduction de la longueur maximale d'une rue en impasse sur une partie du lot 4 191 559, cadastre du Québec (Érablière Brunelle) a été présentée;

ATTENDU QUE cette demande vise :

- a. À autoriser la création du lot projeté 4 657 236, cadastre du Québec, (non desservi et non riverain) avec une profondeur variant de 28,56 à 44,79 mètres alors que la profondeur minimale exigée pour un lot présentant ces caractéristiques est de 60 mètres;
- b. À autoriser la création du lot projeté 4 657 237, cadastre du Québec, (non desservi et riverain) avec une profondeur variant de 44,79 à 72,96 mètres alors que la profondeur minimale exigée pour un lot présentant ces caractéristiques est de 75 mètres;
- c. À autoriser la création du lot projeté 4 657 248, cadastre du Québec, (non desservi et riverain) avec une profondeur variant de 21,45 à 65,53 mètres alors que la profondeur minimale exigée pour un lot présentant ces caractéristiques est de 75 mètres;
- d. À autoriser la création du lot projeté 4 657 249, cadastre du Québec, destiné à la création d'une rue en impasse, avec une longueur approximative de 550 mètres alors que le maximum autorisé pour une rue de ce type est de 250 mètres;

ATTENDU QUE le projet de lotissement visé par la présente demande a fait l'objet d'un protocole d'entente entre la Ville et le requérant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté, lors d'une séance tenue le 24 août 2010, la résolution 2010-08-08 dans laquelle il recommandait au Conseil d'accorder les dérogations mineures visées dans la présente;

**4 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE les dérogations relatives aux profondeurs de lots résultent de la disposition des lots en bordure de la rue qui font que leur profondeur correspond à leurs dimensions les plus petites alors que c'est normalement le contraire;

ATTENDU QUE les superficies des lots visés par ces dérogations mineures sont conformes aux exigences réglementaires en vigueur;

ATTENDU QUE la dérogation relative à la longueur de la rue en impasse résulte de la décision du ministère des Transports du Québec de ne pas autoriser de nouvelles permissions d'accès routier à la route Pierre-Laporte à moins de 500 mètres de la nouvelle rue locale du projet de l'Érablière Brunelle;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser que la profondeur minimale du lot 4 657 236, cadastre du Québec, varie de 28,56 à 44,79 mètres.

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser que la profondeur minimale du lot 4 657 236, cadastre du Québec, varie de 28,56 à 44,79 mètres.

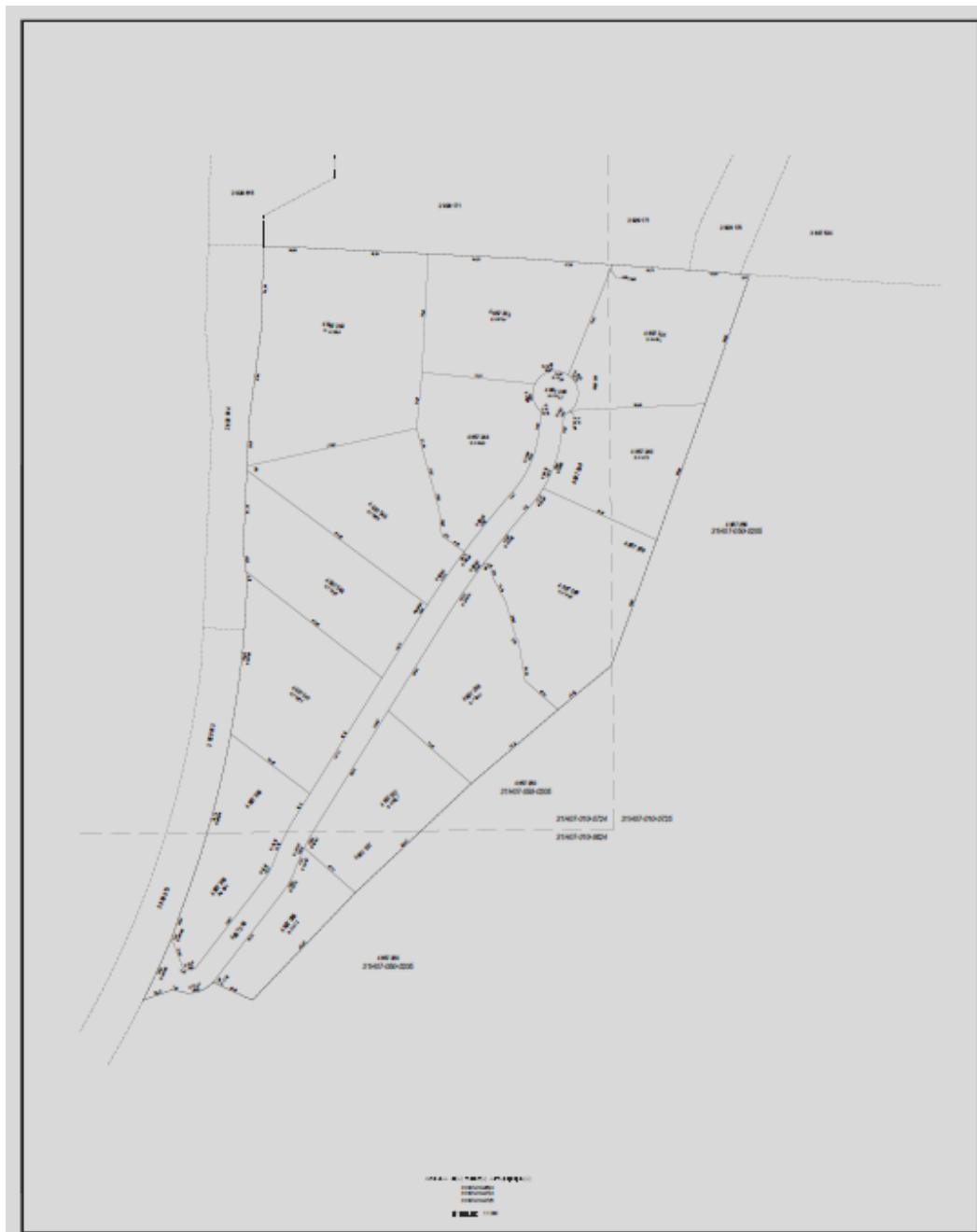
D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser que la profondeur minimale du lot 4 657 237, cadastre du Québec, varie de 44,79 à 72,96 mètres.

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser que la profondeur minimale du lot 4 657 237, cadastre du Québec, varie de 21,45 à 65,53 mètres.

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser, conditionnellement à la création d'un lien cyclable avec l'immeuble situé au nord du projet Érablière Brunelle, que la longueur maximale d'une rue en impasse (lot 4 657 249) soit de 575 mètres.

Le tout tel que montré au plan suivant :

4 OCTOBRE 2010



*MONSIEUR RÉAL BRUNELLE RÉINTÈGRE SON SIÈGE EN LA SALLE  
DU CONSEIL.*

**2010-10-500**

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE AU COMITÉ  
CONSULTATIF DE LA FAMILLE DE LA FAMILLE DE  
BROMONT (CCFB)**

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille de Bromont (CCFB)  
est mandaté par le Conseil municipal pour donner des avis au Service des



**4 OCTOBRE 2010**

loisirs, de la culture, de la vie communautaire (SLCVC) sur la mise en œuvre de la Politique familiale ;

ATTENDU QUE les avis du Comité consultatif de la famille de Bromont (CCFB) permettent au Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire (SLCVC) de profiter de la contribution de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la communauté et leurs préoccupations particulières pour le mieux-être des familles ;

ATTENDU QUE des changements sont survenus au sein du Comité consultatif de la famille de Bromont (CCFB) et qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'une présidente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Catherine L.-Denis à titre de présidente du Comité consultatif de la famille de Bromont (CCFB).

**ADOPTÉE**

**2010-10-501**

**ACHAT D'UN SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DES PLAQUES  
D'IMMATRICULATION**

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec offre une participation financière correspondant à 50% du coût d'achat d'un appareil de reconnaissance des plaques d'immatriculation jusqu'à concurrence d'un maximum de DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (12 500 \$);

ATTENDU QU'un système de reconnaissance des plaques d'immatriculation permet rapidement de connaître les véhicules dont l'immatriculation ou le permis de conduire du propriétaire est en infraction, et ce, à l'aide d'un système de caméras installé sur une voiture de patrouille du service de police et que ce système est en mesure de lire systématiquement la plupart des plaques d'immatriculation lorsque la voiture de police circule et aucune manipulation du policier n'est nécessaire;

ATTENDU QUE la compagnie Intercel, détaillant autorisé par le manufacturier québécois Genetec, a soumis une soumission et que cette soumission répond aux attentes du système ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON**

**4 OCTOBRE 2010**

**APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder à l'achat d'un système de reconnaissance des plaques d'immatriculation de la compagnie Intercel au montant de **VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (20 354 \$)** plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière de la Société de l'assurance automobile du Québec correspondant à 50% du coût de l'appareil jusqu'à concurrence d'un maximum de **DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (12 500 \$)** ;

DE mandater monsieur Jean Bourgeois, directeur du Service de police, afin de signer à titre de représentant de la Ville de Bromont l'entente concernant le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation entre la Société de l'assurance automobile du Québec et Ville de Bromont ;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉE**

**2010-10-502**

**RÉDUCTION DES LIMITES DE VITESSE DANS LES SECTEURS  
RÉSIDENTIELS**

ATTENDU QU'une des orientations stratégiques du conseil municipal de Ville de Bromont vise à prioriser la sécurité en matière de sécurité publique;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est une ville dynamique qui connaît une croissance importante de sa population depuis les dernières années, que plusieurs jeunes familles s'y installent et que Ville de Bromont est reconnue pour sa qualité de vie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626(4) du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., c. C-24.2), une Ville peut fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire par règlement;

ATTENDU QUE le comité de circulation, en concordance avec les orientations stratégiques du conseil en matière de sécurité publique, recommande une diminution des limites de vitesse dans les secteurs résidentiels faisant passer la limite de vitesse de ces secteurs de 50 km/h à 40 km/h;

**4 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE l'objectif principal visé par cette recommandation du comité de circulation est d'assurer un milieu de vie encore plus sécuritaire à l'ensemble des citoyens de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le comité de circulation a obtenu l'appui de différents regroupements de citoyens dans ce dossier notamment le conseil consultatif de la famille, les comités de surveillance de quartier et le regroupement des Gens d'affaires de Bromont;

ATTENDU QUE cette recommandation permettra essentiellement de réduire les risques d'accident et la gravité des blessures sachant que la probabilité de décès d'un piéton heurté par un véhicule est de 70% à 50 km/h, tandis qu'elle est de 25% à 40 km/h ;

ATTENDU QUE dix-huit secondes supplémentaires sont nécessaires pour parcourir un kilomètre par cette recommandation de diminution de vitesse et qu'il y a généralement très peu de kilomètres à parcourir avant de sortir d'un quartier résidentiel pour rejoindre une artère principale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la recommandation du comité de circulation et de procéder à la réduction de la limite de vitesse dans les secteurs résidentiels sur les voies de circulation indiquées au plan joint, faisant passer les limites de vitesse de 50 km/h à 40 km/h, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, suivant l'adoption d'un règlement à cet effet.

De procéder, suivant l'adoption du règlement, à une campagne d'information auprès des citoyens de Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2010-10-503**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-08-408  
INTITULÉE « AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE  
CESSION DE TERRAINS AVEC CONSTRUCTIONS BROME-  
MISSISQUOI POUR LA PHASE 3 DU PROLONGEMENT DE LA RUE  
DES LILAS »**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2010-08-408 intitulée « Autorisation de signature d'un acte de cession de terrains avec Constructions Brome-Missisquoi pour la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas »;

**4 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE ladite résolution aurait du mentionner de retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 458 931, 4 458 932 et 4 458 933 et les portions du lot 4 458 926, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, reliant le projet résidentiel du prolongement de la rue des Lilas à la zone industrielle de la rue Pacifique Est au lieu d'annuler le cadastre prévu pour ledit ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2010-08-408;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2010-08-408 afin de remplacer le sixième paragraphe du préambule par le suivant:

« ATTENDU que Ville de Bromont doit retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 458 931, 4 458 932 et 4 458 933 et les portions du lot 4 458 926, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, reliant le projet résidentiel du prolongement de la rue des Lilas à la zone industrielle de la rue Pacifique Est;»

D'amender la résolution numéro 2010-08-408 afin de remplacer le deuxième paragraphe de la conclusion par le suivant:

« De retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 458 931, 4 458 932 et 4 458 933 et les portions du lot 4 458 926, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie de la rue des Lilas. »

**ADOPTÉE**

**2010-10-504**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION  
ASSERMENTÉE DANS UN DOSSIER DE REQUÊTE  
INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN ACQUISITION JUDICIAIRE DU  
DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR PRESCRIPTION DÉCENNALE**

ATTENDU QUE Me Hélène Goyette, notaire, a fait parvenir à Ville de Bromont une déclaration assermentée qu'un représentant de la Ville doit signer relativement à une requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale ;

ATTENDU QUE ladite requête a pour but de clarifier le titre de propriété relatif au lot 3 163 599, cadastre du Québec;

**4 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire de deux lots contigus audit immeuble ;

ATTENDU QUE ladite requête n'affecte en rien le droit de propriété de Ville de Bromont sur ses lots limitrophes audit immeuble, soit le lot 3 167 057, cadastre du Québec, emprise de la rue Frontenac et le lot 3 167 058, cadastre du Québec, emprise de la rue des Perdrix ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le greffier adjoint, notaire et conseiller juridique à signer pour Ville de Bromont la déclaration assermentée soumise par Me Hélène Goyette, notaire, relativement à la requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale afin de clarifier le titre de propriété du lot 3 163 599, cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2010-10-505**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR UNE CONDUITE  
D'ÉGOUT PLUVIAL, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 928 673,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et madame Isabelle Dion et monsieur Benoit Carpentier;

ATTENDU QUE le Conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2009-09-407;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, madame Isabelle Dion et monsieur Benoit Carpentier se sont engagés à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue Gagnon;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 OCTOBRE 2010**

QUE Ville de Bromont acquière de madame Isabelle Dion et monsieur Benoit Carpentier une servitude relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue Gagnon, via une conduite enfouie, touchant une partie du lot 2 928 673, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent quatre-vingt-seize mètres carrés et trois dixièmes (196,3 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1441, dossier F709;

QUE cette servitude est cédée en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

**ADOPTÉE**

**2010-10-506**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR UNE CONDUITE  
D'ÉGOUT PLUVIAL, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 928 682,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur Gaétan Duguay;

ATTENDU QUE le Conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2009-09-408;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Gaétan Duguay s'est engagé à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue Gagnon;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 OCTOBRE 2010**

QUE Ville de Bromont acquière de monsieur Gaétan Duguay une servitude relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue Gagnon, via une conduite enfouie, touchant une partie du lot 2 928 682, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent quatre-vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (186,7 m<sup>2</sup>), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1441, dossier F709;

QUE cette servitude est cédée en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me David F. Ménard, notaire;

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**2010-10-507**

#### **CONFIRMATION DE MONSIEUR MICHEL SAMSON AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Samson occupe le poste d'adjoint au directeur des travaux publics, et ce, depuis le 29 mars 2010 ;

ATTENDU QUE, durant sa période d'essai de six (6) mois, Monsieur Samson a démontré les capacités requises pour occuper ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville et que monsieur Marcel L'Homme, directeur des travaux publics, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer monsieur Samson à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**4 OCTOBRE 2010**

De confirmer monsieur Michel Samson au poste d'adjoint au directeur des travaux publics pour la durée de son contrat, et ce, à partir du 29 septembre 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-10-508**

**SOLLICITATION FINANCIÈRE – 5IÈME ÉDITION DU SOUPER  
SPAGHETTI DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la direction de l'école Saint-Vincent-Ferrier a fait parvenir une demande de sollicitation financière aux membres du Conseil, en date du 20 septembre 2010, pour l'organisation de la 5ième édition du souper spaghetti qui aura lieu le 25 novembre 2010;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser une aide financière de CENT CINQUANTE DOLLARS (150\$) à l'école Saint-Vincent-Ferrier, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont à la 5ième édition du souper spaghetti.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-10-509**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE VILLE DE BROMONT  
AU À CEFRIO POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010 AU 31  
OCTOBRE 2011**

ATTENDU QUE Cefrio a fait parvenir à Ville de Bromont la facture, en date du 9 septembre 2010, pour le renouvellement de son adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011;



**4 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE Cefrio a pour but de soutenir l'ensemble des efforts de Ville de Bromont en matière d'usages des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire bénéficier de l'expertise de Cefrio ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à Cefrio, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011, pour un montant de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)**, excluant les taxes, conformément à la facture datée du 9 septembre 2010.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

Que les sommes payables pour l'année 2011 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2010-10-510**

**PARTICIPATION AU GRAND BAL MERCEDES-BENZ AU PROFIL  
DE LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE le Grand bal Mercedes-Benz au profil de la Croix-Rouge aura lieu le 30 octobre 2010 au Château Bromont ;

ATTENDU QUE le Conseil désire que Ville de Bromont soit représentée lors de cet évènement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter deux (2) billets, pour un coût total de **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350 \$)**, pour le Grand bal Mercedes-Benz au profil de la Croix-Rouge, afin que Ville de Bromont soit représentée lors dudit bal, lequel aura lieu le 30 octobre 2010 au Château Bromont.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**4 OCTOBRE 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-10-511**

**OPINION DE VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À LA  
RÉVISION PÉRIODIQUE DU CENTRE NATIONAL DE CYCLISME  
DE BROMONT DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU  
QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Centre national de cyclisme de Bromont est un organisme sans but lucratif ayant reçu, en date du 7 août 2001, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour ses activités exercée au 400, rue Shefford, à Bromont, et ce, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu une lettre de la Commission municipale du Québec, en date du 20 septembre 2010, stipulant que la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Centre nationale cyclisme de Bromont fait l'objet d'une révision périodique devant ladite commission ;

ATTENDU QUE ladite lettre stipule que, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil municipal doit donner son opinion relativement à la révision périodique de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Centre nationale cyclisme de Bromont ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne s'oppose pas à ladite révision périodique en reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer à la Commission municipale du Québec, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, que Ville de Bromont ne s'oppose aucunement à la révision périodique pour la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Centre national cyclisme de Bromont pour ses activités exercée au 400, rue Shefford, à Bromont.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec et aux administrateurs du Centre nationale de cyclisme de Bromont.

**ADOPTÉE**

**4 OCTOBRE 2010**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 339-1010 INTITULÉ «  
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : DESSERTE DE LA VILLE DE  
BROMONT PAR LE CSSS LA POMMERAIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la numéro 339-1010 intitulé « Santé et services sociaux : desserte de la Ville de Bromont par le CSSS La Pommeraie.

**2010-10-512**

**DÉMISSION DE MONSIEUR RÉAL GIRARD, DIRECTEUR DE  
L'URBANISME**

ATTENDU QUE monsieur Réal Girard, directeur de l'urbanisme, a remis sa lettre de démission ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite lettre ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la démission de monsieur Réal Girard, directeur de l'urbanisme qui quittera ses fonctions en date du 15 octobre 2010.

De remercier monsieur Girard du travail effectué à la Ville de Bromont durant les trois dernières années et de lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle carrière.

**ADOPTÉE**

**2010-10-513**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE  
LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE PAPINEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Papineau de Stanstead à Verchères;

#### 4 OCTOBRE 2010

ATTENDU QUE cette nouvelle conduite d'un diamètre plus important permettra d'améliorer la capacité hydraulique du secteur et assurer le débit exigé au schéma de risque;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour couvrir le coût de ce projet sont incluses dans le règlement d'emprunt numéro 970-02-2010, lequel sera soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire incessamment;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une demande de subvention et que Ville de Bromont a obtenu une aide financière qui couvrira presque la moitié des coûts de construction;

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc sur la rue Papineau ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2010:

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (EXCLUANT LES TAXES)</b>
Excavation St-Pierre & Tremblay (126, rue Dean, Cowansville (Québec))	1 380 088,00 \$
Les Constructions M. Morin inc. (4, rue Lafrance, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec))	1 302 323,05 \$

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieur :

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc sur la rue Papineau, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 970-02-2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au plus bas soumissionnaire conforme, selon la recommandation de la firme d'ingénieur, soit Les Constructions M. Morin inc. pour la somme de **UN MILLION TROIS CENT DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET CINQ CENTS (1 302 323,05 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même le règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**4 OCTOBRE 2010**

**2010-10-514**

**AUTORISATION DE PROCEDER A UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES SOUTERRAINES SUR LA RUE DION DANS LA CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES ( PRECO )**

ATTENDU QUE le programme PRECO, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et d'eau usées;

ATTENDU QUE les conduites existantes sur la rue Dion comportent des problèmes importants au niveau structural;

ATTENDU QUE Ville de Bromont demande audit ministère, de façon à améliorer la santé et la salubrité publique, de prioriser la réalisation des travaux sur la rue Dion;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la direction générale et la firme Teknika inc. à déposer une demande d'aide financière au programme PRECO et d'assurer le suivi de cette demande auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que Ville de Bromont confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet et à transmettre, à la fin des travaux, une déclaration et attestation de réalisation et de conformité des travaux respectant les conditions du programme d'aide financière.

**ADOPTÉE**

**2010-10-515**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SUR LA RUE DION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder au remplacement de la conduite d'égout sur la rue Dion;

**4 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour couvrir le coût de ce projet sont incluses dans le règlement d'emprunt numéro 970-02-2010, lequel sera soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire incessamment;

ATTENDU QUE les travaux prévus pour la conduite d'aqueduc ne sont pas techniquement nécessaires et qu'ils sont retirés du contrat avant l'adjudication suivant le premier alinéa de l'article 2.1 intitulé « Adjudication du contrat », partie 2 des clauses administratives qui stipule que «Le maître d'œuvre et le maître de l'ouvrage, se réservent le droit d'annuler, avant l'adjudication du contrat, certains travaux prévus au bordereau de soumission».

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour le remplacement de la conduite d'égout sur la rue Dion ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2010, et ce, en ayant retiré les travaux pour la conduite d'aqueduc:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (EXCLUANT LES TAXES)</b>
Construction DJL inc. ( 2, rue des Carrières, Bromont (Québec))	274 475,76 \$
Construction Choinière, division de Sintra inc. (101, rue Sintra, St-Alphonse de Granby (Québec))	335 424,00 \$

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieur :

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour le remplacement de la conduite d'égout sur la rue Dion, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 970-02-2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au plus bas soumissionnaire conforme, selon la recommandation de la firme d'ingénieur, soit Construction DJL inc. pour la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS ( 274 475,76 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même le règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**4 OCTOBRE 2010**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DU COMITÉ  
CONSULTATIF DE LA FAMILLE DE BROMONT RELATIVEMENT  
À LA FÊTE FAMILIALE DE BROMONT DU 11 SEPTEMBRE 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de remerciement du Comité consultatif de la famille de Bromont relativement à la fête familiale de Bromont du 11 septembre 2010.

**N.M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU CHEF INSPECTEUR RELATIVEMENT À  
DES ACTIVITÉS NON AUTORISÉES ET NON-CONFORMES À LA  
RÉGLEMENTATION ACTUELLEMENT EN VIGUEUR SUR UNE  
PROPRIÉTÉ SITUÉE EN ZONE AGRICOLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du chef inspecteur relativement à des activités non autorisées et non-conformes à la réglementation actuellement en vigueur sur une propriété située en zone agricole.

**N.M**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

-Monsieur Dionne questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Est-ce qu'il y a des développements dans la composition des comités de surveillance de quartier pour les différents secteurs de la Ville ?

-Madame Thérèse Hervieux questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Pourquoi le centre national de cyclisme ne paie pas de taxe ?
- Est-ce possible d'avoir la charte de l'organisme « Centre national de cyclisme » ?

-Madame Lucie Courtemanche questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Elle désire savoir s'il y aura des modifications des taux de taxation suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation ?

#### **4 OCTOBRE 2010**

- Concernant la réduction de vitesse, est-ce que les panneaux « secteur résidentiel » seront laissés durant la période hivernale ?

-Madame Josée Tourigny questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Elle se demande s'il y aura des rencontres d'information avec la firme d'évaluation qui a confectionné le rôle d'évaluation ?

-Monsieur Bérard questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Concernant les points 7.7.1 et 7.7.2, pourquoi la Ville fait l'acquisition de servitudes ?

- Par qui est confectionné le nouveau rôle d'évaluation ?

- Le citoyen ne comprend pas le développement urbanistique du boulevard de Montréal et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville ?

- Comment se fait-il que le Centaure ait été construit en face du boulevard de Montréal ?

- Avez-vous remarqué qu'il y a des monticules de terre près de la bâtisse du Centaure ?

-Monsieur Côté questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Concernant l'affaissement sur le chemin de Gaspé, à quel moment les travaux seront-ils réalisés ?

**2010-10-516**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE



**4 OCTOBRE 2010**

---

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM